



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Paris, le 1^{er} septembre 2018

Le Directeur général du Crous de Paris

- VU le Code de l'Éducation, et notamment ses article L822-1 et suivants,
- VU la loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 et ensemble, le décret n° 62-1587 du 19 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2009 nommant Monsieur Denis LAMBERT, directeur général du Crous de Paris
- VU l'arrêté ministériel du 15 février 2017 portant renouvellement du détachement de Monsieur Denis LAMBERT dans l'emploi de directeur général du Crous de Paris
- VU l'arrêté ministériel du 22 avril 2016 nommant Madame Aude PETIT, Attachée Principale d'Administration au Crous de Paris
- VU l'organigramme du Crous de Paris

DÉCIDE

Article 1 : Madame Aude PETIT est nommée dans les fonctions de responsable du service Logement et International au sein de la division de la vie de l'étudiant

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Madame Aude PETIT, à l'effet de signer tous documents et correspondances liés au fonctionnement courant du service, à l'exception des documents précisés à l'article 4, et notamment :

1. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Les attestations et états transmis aux boursiers
- Les convocations et avis aux boursiers
- Les bordereaux de transmission aux établissements d'enseignement supérieur
- Les admissions en résidence universitaire des étudiants relevant de l'accueil international dans le respect des critères définis par le conseil d'administration
- Tout courrier relatif à la gestion du séjour des étudiants relevant de l'accueil international, en dehors des courriers liés aux procédures d'expulsion
- Les prises en charge des décisions d'attribution de bourse et les ordres de paiement aux boursiers et ordres de reversement.
- Dossier « AILE »
- Refus dossier « AILE »
- Courrier droits constatés

2. RESSOURCES HUMAINES

- Les propositions de notations
- Les entretiens professionnels
- La gestion des congés des personnels du service



3. PHASE ADMINISTRATIVE DE LA DEPENSE ET DE LA RECETTE

Madame Aude PETIT est autorisée à signer dans la limite du budget qui lui a été confié :

- En recettes, les actes relatifs :
 - A l'établissement des titres de recettes liés au fonctionnement du service et aux ordres de reversement
- En dépenses, les actes relatifs :
 - A la constatation et à la certification de service fait
 - A la liquidation
 - A la proposition de demande de paiement liée à la gestion des étudiants boursiers gérés au titre des conventions signées avec les Etablissements d'enseignement supérieurs partenaires
 - A la prise en charge des décisions d'attribution de bourse aux étudiants internationaux et des demandes de paiement au profit des étudiants boursiers.

Article 3 : En l'absence de Madame Aude PETIT, délégation est donnée à Madame Soria OUABEL, SAENES, pour signer toutes pièces et documents relevant de l'activité du service logement et international, ainsi que toutes pièces se rapportant à la comptabilité de l'ordonnateur, pour lesquelles Madame Aude PETIT a reçu délégation.

Article 4 : Sont soumises à la signature du Directeur général du Crous de Paris les conventions de portée générale ainsi que toutes :

- ✓ Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université, Mesdames et Messieurs les Elus
- ✓ Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur un plan juridique

Article 5 : La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2018.

Article 6 : Madame Angélique RAGOT-GAUTIER, responsable de la division de la Vie de l'Etudiant, est chargée, de l'exécution de la présente décision.

La responsable du service
Logement et International

Aude PETIT

L'adjointe au chef de service
Logement et International

Soria OUABEL

Le directeur général
du Crous de Paris

Denis LAMBERT